

Questions orales

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'AMIRAL FALLS—LE LOYER EXORBITANT DE LA RÉSIDENCE DE BRUXELLES

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne les dispositions somptueuses qui ont été prises par le gouvernement pour loger l'amiral Falls, représentant du Canada au siège de l'OTAN à Bruxelles et ancien chef de l'État-major général, au coût de \$8,200 par mois ou près de \$100,000 par année.

● (1440)

Le gouvernement a-t-il d'une part, pour politique de permettre à tout haut fonctionnaire canadien posté à l'étranger de louer des appartements somptueux, et d'autre part, comment justifie-t-il des dépenses de plus de \$100,000 par an dans cet exemple particulièrement outrageant de vol du contribuable? J'espère que le premier ministre lui-même, et non le secrétaire parlementaire, daignera répondre à ma question.

Des voix: Bravo!**Une voix:** Non, il ne répondra pas.**M. Crosbie:** Il préfère se cacher derrière une femme.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Je vous remercie, madame le Président. Je vous remercie, monsieur le premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: La Belgique est un pays important où il est très agréable de séjourner. A propos de Bruxelles en particulier, je signalerais au député qu'on y trouve le siège principal de la CEE et l'OTAN entre autres choses. Par conséquent, la ville attire un certain nombre de dignitaires étrangers et voilà pourquoi les loyers sont plutôt élevés à Bruxelles.

Des voix: Oh, oh!**M. Hnatyshyn:** Y a-t-il une piscine?**Une voix:** Cela vous apprendra, Pierre.**Mme le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Appolloni: Par conséquent, il incombe au Canada de fournir à ses fonctionnaires des logements adéquats.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Même le député, qui est connu à la Chambre pour son manque de générosité, comprendra, j'en suis sûre, qu'une cabane ou une remise ne constitue pas de logement adéquat pour un homme qui représente une des plus grandes puissances de ce monde.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: Madame le Président, je voudrais faire quelques remarques préliminaires à ma question supplémentaire et avec tout le respect que je dois au secrétaire parlementaire, je comprends qu'il lui était difficile de répondre à cette question;

le premier ministre s'en est débarrassé en chargeant le secrétaire parlementaire d'y répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Cossitt: Par conséquent, je voudrais poser au premier ministre la question suivante: peut-il nous garantir qu'il ordonnera la tenue d'une enquête complète en ce qui concerne la situation de l'amiral Falls et que tous les détails seront rendus publics aussitôt que possible? Particulièrement, le premier ministre peut-il également dire à la Chambre si le gouvernement a pour politique officielle de doter le bureau du ministre de la Défense nationale principalement avec du personnel approuvé ou recommandé d'abord par l'amiral Falls.

Une voix: Un effort, Pierre!

Mme Appolloni: Madame le Président, la seule garantie que je puisse donner est que si le député décide de se rendre à Bruxelles, je demanderai personnellement à l'amiral Falls de le recevoir dans une cabane ou dans une remise.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES PRÉTENDUES PRATIQUES DISCRIMINATOIRES DU CN EN MATIÈRE D'EMBAUCHE—LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE ET LE PROGRAMME D'ACTION POSITIVE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la condition féminine. Trois femmes ont annoncé à une conférence de presse, il y a seulement deux heures, qu'elles avaient porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne contre le CN qu'elles accusent de discrimination sexuelle dans l'embauche.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est prêt à négocier avec le CN un accord d'action positive qui permettrait aux femmes d'exercer des métiers spécialisés et qui interdirait au CN de faire passer des examens discriminatoires et d'exiger une taille minimale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je ne puis que répondre au député que j'étudierai l'affaire avec grand plaisir. Le fait que cette plainte a été déposée auprès de la Commission canadienne des droits de la personne démontre clairement qu'elle est du ressort de cet organisme. La loi prévoit que c'est maintenant la Commission des droits de la personne qui a la responsabilité d'étudier l'affaire, mais je serai heureux d'étudier cette question. Nous sommes en communication constante avec le président de la Commission, M. Fairweather.

Le programme d'action positive que nous sommes en train de préparer, comme nous l'avons déjà dit, sera certainement soumis au cabinet. Nous étudions de quelle façon ces dispositions peuvent s'appliquer aux sociétés de la Couronne.